



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PAPINEAU MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 14 décembre 2021 à 20h00 et à laquelle sont présents :

Aux conseillers(ère) Nancy Lafleur, Denis Beauchamp, Thomas Lavoie,
France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier

Lorraine Briand, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 956 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Adoption des prévisions budgétaires 2022 ;
- 4- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 ;
- 5- Période de question ;
- 6- Levée de l'assemblée.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-377

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

Et résolu que la séance est ouverte à 20h00.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-378

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

2021-12-379

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que les prévisions budgétaires des activités financières pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 soient et approuvées, à savoir :



ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS BUDGÉTAIRES		
Richesse foncière imposable	106 236 600	100 519 900
RECETTES	2022	2021
Taxes	806 579,00\$	761 735,00 \$
SQ	88 028,00\$	82 519,00 \$
Pavage	47 968,00\$	47 938 00 \$
Services municipaux	10 295,00\$	8 625,00 \$
Aqueduc Côte du Front	24 045,00\$	27 365,00 \$
Aqueduc Fassett	14 521,00\$	14 110,00 \$
Aqueduc Spécial Fassett	1 300,00\$	1 795,00 \$
Aqueduc Puits Fassett	2 700,00\$	4 425,00 \$
Collecte et transport boues Septiques	26 825,00\$	20 050,00 \$
Autres revenus sources locales	86 003,00\$	49 269 ,00 \$
Transferts	372 461,00\$	325 521,00 \$
Affectation au surplus réservé	215 000,00\$	229 600,00\$
Intérêts banques et arrérages	4 500,00\$	5 000,00 \$
Total des recettes	<u>1 700 225,00\$</u>	<u>1 577 952,00 \$</u>
Administration générale	325 961,00\$	309 519,00 \$
Sécurité publique	222 147,00\$	210 530,00 \$
Voirie	341 531,00\$	334 682,00 \$
Hygiène du milieu	130 639,00\$	125 375,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	64 380,00\$	57 450,00\$
Loisirs et culture	13 039,00\$	13 098,00 \$
Frais de financement	2 868,00\$	4 138,00 \$
Remboursement en capital	45 100,00\$	43 800,00 \$
Frais de greffe	3 000,00\$	4 000,00\$
Subvention	10 000,00\$	10 000,00 \$
Dépenses d'investissement	541 560,00\$	465 000,00\$
Total des dépenses	<u>1 700 225,00\$</u>	<u>1 577 952,00 \$</u>

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

2021-12-380

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

Et résolu que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisation 2022- 2023- 2024, tel que présenté, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATION	2022	2023	2024
SOURCE DE REVENUS			
TECQ 2019-2023	184 900,00\$	184 900,00\$	123 000,00\$
Subvention du député	20,000,00\$	20 000,00\$	20 000,00\$
PRABAM	75 000,00\$		
Budget annuel	46 600,00\$	10 000,00\$	10 000,00\$

Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



Surplus	215 000,00\$	49 350,00\$	7 000,00\$
TOTAL DES REVENUS	541 500,00\$	264 250,00\$	160 000,00\$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-381

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité.

.....

Carol Fortier
Maire

.....

Lorraine Briand
Directrice générale et greffière-trésorière